

## ÉQUIPE à6 MASCULIN ou MIXTE



## CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE à2 Masculin et féminin

REGLEMENT  
TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

## GUIDE D'UTILISATION (12 pages)

Page	Article	§	Désignation
1 et 2			<b>Sommaire</b>
3			<b>Préambule ; Modifications dans le championnat de France National2 à6</b>
3	<b>1</b>		<b>Participation</b>
3	"	§.1.1	Qui peut participer à cette compétition
3	"	§.2.1	En cas d'affiliation d'un autre CSD
3	<b>2</b>		<b>Les qualifiés</b>
3	<b>3</b>		<b>Dates de la compétition</b>
3	<b>4</b>		<b>Engagements</b>
3	<b>5</b>		<b>Qualification des joueurs pour les équipes à6</b>
3	"	§.5.1	Liste des titulaires de National 1
3	"	§.5.2	Joueurs titulaires non barrés obligation
3	<b>6</b>		<b>Composition des équipes</b>
3	"	§.6.1	Composition pour les équipes à2
4	"	§.6.2	Composition des équipes à6 masculins ou mixtes
4	<b>7</b>		<b>Arbitrage</b>
4	"	§.7.1	Désignation des arbitres
4	"	§.7.2	Les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre
4	"	§.7.3	Les arbitres, capitaines, dirigeants et les joueurs doivent s'assurer
4	"	§.7.4	Si la faute est commise pendant l'échauffement
4	"	§.7.5	Si l'arbitre s'en aperçoit quand le jeu est débuté
4	"	§.7.6	Frais arbitrage
4	<b>8</b>		<b>Licences</b>
4	"	§.8.1	Cas de non présentation de licence
4	"	§.8.2	Cas de présentation de justificatif officiel
4	<b>9</b>		<b>Déroulement de la compétition</b>
4	"	§.9.1	La compétition se déroule sur 2 journées
4	"	§.9.2	Interdiction de jouer deux fois le même jour
5	"	§.9.3	Jeu et échauffement
5	"	§.9.4	Les boules à trous
5	"	§.9.5	Les boules utilisables pour le cht de France
5	"	§.9.6	Utilisation d'une marque pour le point de départ
5	"	§.9.7	Il est Interdit de laisser des objets sur l'aire de jeu
5	"	§.9.8	Coach en tenue sportive
5	<b>10</b>		<b>Jets annulés et annulation de la marque</b>
5/6	"	§.10.1	Il est interdit de simuler un jet où de lancer la boule avant le feu vert
6	<b>11</b>		<b>Avertissements-expulsions</b>
6	"	§.11.1	Les paragraphes précédents
6	"	§.11.2	Carton rouge
6	"	§.11.3	Pénalités pour le carton rouge
6	<b>12</b>		<b>Retard d'équipes ou de joueurs</b>
6	"	§.12.1	Cas N°1 s'il s'agit d'un joueur (se) qui est en retard
6	"	§.12.2	Cas N° 2 s'il s'agit d'une équipe qui est en retard
6	<b>13</b>		<b>Déclaration d'un forfait</b>
7	<b>14</b>		<b>Ordre et horaires de passage</b>
7	"	§.14.1	Horaires de passage des catégories
7	"	§.14.2	Définition des ordres de passage
7	"	§.14.3	Equipe féminine et masculin à2
7	"	§.14.4	Passage des équipes en Côte d'Or
7	"	§.14.5	Passage des équipes dans le Haut Rhin
7	"	§.14.6	Passage des équipes dans le Bas Rhin



## EQUIPE à6 MASCULIN ou MIXTE

## CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPES A2 Féminin et Masculin

## REGLEMENT TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

*Le Championnat de France par équipe à2 joueurs et le Championnat de France de National 2 par équipe à6 joueurs masculins ou mixtes, relèvent de la compétence de la CSN NBC. La Coordination Technique Nationale enregistre la participation des équipes, suivant les informations fournies par les CSD, elle établit les horaires de la compétition puis communique le tout aux CSD et au club organisateur. L'organisation dans son ensemble est confiée au CSD désigné et au responsable ou propriétaire du quillier où se déroule la compétition.*

**Préambule** *Modification du championnat de France National 2 équipes à6.*

*Lors de la réunion de Comité de la CSN NBC du 24 juin 2018, il a été décidé par vote des membres du dit Comité, de donner l'autorisation d'aligner des féminines dans les équipes de club pour le championnat de France National 2 masculin équipe à 6.*

**Article 1** *Participation.*

§1.1 *\*CSD Bas Rhin \*CSD Haut Rhin \*CSD Côte d'Or*

*Les catégories ;*

*\*Féminine équipe à2 joueuses, \*Masculin équipe à2, \* Equipe à6 masculin ou mixte.*

§.1.2 *En cas d'affiliation d'un autre CSD, la CSN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique de modifier le présent règlement*

**Article 2** *Les qualifiés.*

*Les trois premiers par département dans la plus haute division des équipes à2 pour les catégories féminine et masculin.*

*Toutes les catégories de joueurs (ses) peuvent évoluer dans ces équipes.*

*Le champion et le vice-champion départemental pour la catégorie équipe à6 masculin ou mixte.*

*Le champion ou le vice-champion pour des raisons internes peuvent se désister, dans ce cas il sera fait appel à l'équipe troisième pour remplacer de façon hiérarchique le club qui se désiste.*

**Article 3** *Dates de la compétition*

*Cette compétition par équipe se déroule aux dates fixées par la CSN NBC.*

*Le CSD et le club organisateur désignés, acceptent l'organisation en connaissance du cahier des charges de la manifestation, (article 25 du présent règlement)*

**Article 4** *Engagements*

*Les engagements sont à régler à l'arrivée des délégations auprès du secrétariat du CSD organisateur.*

*Aucune équipe ne pourra prétendre participer si les engagements ne sont pas réglés.*

*Le montant des engagements est défini annuellement par la CSN NBC.*

**Article 5** *Qualification des joueurs pour les équipes à 6.*

§.5.1 *Pour les clubs ayant une équipe qui évolue en National 1*

*Les CSD transmettront au responsable de la Coordination Technique, la liste des 6 titulaires qui composent les 10 équipes du championnat de National 1 masculin. Les 3 meilleurs du club sont barrés, et pour les 3 suivants, un seul (au choix du club) est autorisé à participer au championnat de France National 2 équipes à6.*

§.5.2 *Les 3 joueurs titulaires non barrés de l'équipe de National 1 d'un club, devront avoir disputés un tiers des matchs plus 1, de National 1 en tant que titulaires sur 120 jets au cours de la saison, remplacement exclus, pour pouvoir prétendre figurer dans le tableau des 3 joueurs non barrés pour le championnat de France National 2, à raison d'un joueur sur les trois.*

*S'il s'avère que des titulaires désignés ne remplissent pas cette condition, La CTN prendra la moyenne des joueurs du club, les mieux classés après les joueurs barrés de la saison en cours pour remplacer et compléter la liste des non barrés pour le championnat de France de National 2.*

*Les autres clubs ont toute liberté, quant à la composition de leurs équipes.*

**Article 6** *Composition des équipes.*

*La composition des équipes et l'ordre de passage des joueurs (ses) devront être donnés lors du règlement des engagements et respectés lors de la compétition.*

§.6.1 *En équipe à 2. un(e) remplaçant (e) est autorisé (e).*

*Seul un joueur (se) de nationalité étrangère peut évoluer comme titulaire dans une équipe, néanmoins, en cas de remplacement, le joueur (se) étranger peut être remplacé par un autre joueur (se) étranger.*

- §.6.2 *En équipe à6 masculin ou mixte ; (Deux remplaçants(es) sont autorisés (ées)  
Deux joueurs (ses) de nationalité étrangère peuvent évoluer comme titulaire dans une équipe, néanmoins, en cas de remplacement, un (e) joueur (se) étranger (ère) peut être remplacé (e) par un (e) autre joueur (se) étranger (ère).*

## **Article 7 Arbitrage**

- §.7.1 *Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour ce championnat de France. Il y aura un arbitre principal qui sera responsable du bon déroulement de la compétition.  
Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste. .  
L'arbitre principal devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition.  
Les arbitres sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.*
- §.7.2 *Les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre, que ce soit pendant les boules d'échauffement ou pendant le jeu.  
Lorsque l'arbitre dit « En jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être mis en marche et les joueurs peuvent faire leurs lancers.  
Lorsque l'arbitre dit « Arrêt de jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être arrêtés et les joueurs doivent également arrêter leurs lancers.  
L'arbitre devra attendre le moment propice pour arrêter le jeu, c'est-à-dire ne pas le faire au moment où un joueur est en position pour effectuer un lancer.*
- §.7.3 *Les arbitres, capitaines et vice capitaine d'équipes et les joueurs, doivent s'assurer de l'entrée en jeu des joueurs et de leurs joueurs(ses) sur les bonnes pistes, et suivant l'ordre donné à l'inscription édité sur le tableau de marque ou sur l'écran de marquage électronique. Si malgré cela il y a une inversion de joueurs (ses) ou de tour de joueurs(ses) constatée lors de la compétition, voir les conséquences (§.7.4, §.7.5).*
- §.7.4 *Si la faute de jeu est constatée pendant les 5mn d'échauffement  
Pénalité par l'arbitre :  
S'il s'agit d'une inversion de pistes, ce sera carton jaune aux joueurs (ses) fautifs et retour sur les bonnes pistes pour finir l'échauffement.  
Si c'est un joueur (se) qui a inversé son tour, il devra être remplacé par le joueur qui était prévu au tableau, qui sera également pénalisé d'un carton jaune. Si le joueur prévu au tableau n'est pas présent, entrée d'un remplaçant. Ce joueur ainsi remplacé ne pourra plus participer à la compétition.*
- §.7.5 *Si l'arbitre s'en aperçoit lorsque le jeu est commencé ou si une réserve est posée.  
Pénalité par l'arbitre :  
Carton rouge au ou aux joueurs (ses) fautifs.*
- §.7.6 *Les frais de repas et les boissons pour les arbitres sont à la charge du CSD organisateur.*

## **Article 8 Licences.**

*Les licences sont à présenter à l'arbitre 20mn minimum avant l'entrée en compétition de l'équipe (Voir §.13.1 Horaires de passage des catégories du présent règlement)*

- §.8.1 *En cas de non présentation de sa licence, le joueur (se) devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté.  
En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, le joueur (se) ne pourra pas participer à la compétition.*
- §.8.2 *Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le joueur ou la joueuse sera déclassée, et son résultat sera déduit du total réalisé par son équipe, le club devra en cas de podium rendre les récompenses qui auront été attribuées. En tout état de causes, le joueur (se) et son club seront passible d'une amende pour non-respect du règlement disciplinaire de la FFBSQ. Le montant de ces amendes est fixé annuellement par la CSN NBC.*

## **Article 9 Déroulement de la compétition.**

- §.9.1 *La compétition se déroule sur deux journées.  
La 1<sup>ère</sup> journée (samedi) est consacrée aux équipes à2 et en fin de soirée, au début des équipes à6  
La 2<sup>ème</sup> journée (dimanche) est consacrée à la suite et fin des équipes à6.*
- §.9.2 *Un joueur, une joueuse disputant le championnat de France par équipe, n'a pas le droit d'évoluer le même jour en titulaire ou en remplaçant sur la compétition en équipe à deux et en équipe à6. (Règlement sportif CN NBC, Article 3 règles du jeu §3.1 règles générales (c).*

- §.9.3 Chaque joueur (se) lance 4x30 jets (15 plein, 15 en déblayage) et a droit à 5 mn d'échauffement. Sauf le ou les remplaçants qui entrent en cours de jeu. Les jets d'échauffement font partie intégrante de la rencontre, si un joueur se blesse pendant l'échauffement, c'est le remplaçant qui prend sa place pour effectuer les jets restants dans le temps imparti.
- §.9.4 Seules les joueurs (ses) nés avant le 01/01/1962 ont le droit d'utiliser les boules à trous. Le club organisateur de ce championnat à l'obligation de fournir, s'il est nécessaire, les boules à trous.
- §.9.5 Les boules utilisables pour le championnat de France National 2 sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. A raison de 5 boules minimum par réceptacle pour 2 pistes, soit 10 boules minimum pour un quillier à 4 pistes. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Le joueur utilisant les boules à trous demandera que celles-ci lui soient mise à disposition sur le réceptacle de retour de boules à son entrée sur les pistes, Les boules personnelles, même à trous sont interdites
- §.9.6 Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ du joueur (se). Cette marque peut être mise dans l'aire de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée.  
Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc. sont interdites.  
Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.
- §.9.7 Il est interdit de laisser des objets, tels que, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur (se) aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur
- §.9.8 Un coach en tenue sportive peut se mettre derrière un joueur (se) à condition qu'il fasse son entrée en même temps que les joueurs dès les boules d'échauffement du premier jeu, avec l'autorisation de l'arbitre. Mais dès qu'il quitte le joueur (se) en cours de jeu ou à la fin du jeu en cours (30° jet, 60° jet, 90° jet), ce sera de façon définitive pour toute la durée du match du joueur (se) concerné. Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce joueur (se) et le coach ne pourra pas intervenir derrière un autre joueur (se) lors du même tour.  
Pour plus d'infos (Se reporter aux articles 7.6 et 7.7 du Règlement Technique et Sportif de la CSN NBC

## **Article 10**

### **Les jets annulés, annulation de la marque**

Les jets dits "annulés" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".

Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.

**IMPORTANT** : se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "annulés" :

Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge = annulation du jet suivant

- les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur (joueuse)
- suite à contestation
- suite à des manifestations bruyantes du joueur (joueuse) ou même de son entraîneur
- suite à la contestation de la décision arbitrale
- suite à de mauvais gestes

Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblayage, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.

### §.10.1 **Il est interdit de :**

- entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.
- faire partir la boule à côté de la planche de lancer
- lancer directement la boule sur la piste : la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur (se) sur la planche de lancer
- de lancer sa boule avant que le voyant vert soit allumé, Le joueur(se) doit attendre que ce voyant vert du tableau soit allumé pour lancer la boule.
- De simuler un jet sans lancer de boule, ceci dès l'entrée du joueur sur l'aire d'élan, ou lors d'une interruption de jeu
- prendre appui contre le mur latéral
- prendre appui sur le réceptacle de boules
- De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que le joueur lance une autre boule.
- d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules
- faire usage d'aérosol
- consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage
- fumer ou vapoter à l'intérieur des quilliers

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.

*Ces cas d'infractions relèvent tous :*

- *du carton jaune lors de la première infraction,*
- *du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque La C T Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.*

## **Article 11 Avertissements – Expulsions**

§.11.1 **Les paragraphes précédents** ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

*En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du, joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la Commission de Discipline de la CSN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.*

*Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline de la CSN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission*

§.11.2 **Carton rouge ;** Un joueur (se) expulsé (carton rouge) **ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

*Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.*

*Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline de la CSN NBC. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 21 Litiges §.21.2 du présent règlement*

§.11.3 **Pénalités pour le carton rouge.** Le fautif est suspendu immédiatement **15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale, de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai de 15 jours.

*Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT de la CSN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement technique, sportif et disciplinaire de la CSN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).*

## **Article 12 Retard d'équipe ou de joueur (se)**

*Si une équipe ou si un joueur (se) d'une équipe n'est pas présent (e) pour son entrée en piste, même s'il y a avance sur les horaires.*

§.12.1 Cas N° 1) S'il s'agit d'un joueur (se) de l'équipe, le remplaçant entrera obligatoirement en jeu, et le joueur retardataire ne pourra plus prétendre participer à la compétition.

*S'il n'y a pas ou plus de remplaçant, le compteur du joueur retardataire sera mis en marche lors de l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour les 5 minutes d'échauffement, si le joueur (se) arrive pendant ces 5 minutes d'échauffement, il (elle) peut entrer en piste avec l'autorisation de l'arbitre, mais il (elle) devra arrêter à la limite des 5 minutes de son chronomètre.*

*Si le joueur (se) arrive après l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour disputer les 120 jets, il (elle) peut prendre la compétition en cours de jeu avec l'autorisation de l'arbitre, sans faire de boules d'échauffement et en respectant les règles de jeu (exemple ne pas lancer la boule avant que le feu vert du tableau soit allumé), il (elle) sera arrêté par le chronomètre à l'issue des 12 minutes de jeu*

§.12.2 Cas N°2) S'il s'agit d'une équipe qui est en retard. Elle ne pourra entrer en jeu que lorsque la composition de l'équipe sera donnée et l'engagement réglé comme prévu dans les articles 4 et 6 du présent règlement. L'arbitre donnera l'ordre de mise en marche du compteur de la ou des pistes ou le ou les joueurs de cette équipe devaient être alignés pour les 5 minutes d'échauffement et de façon identique au §.10.1 dans son intégralité.

*Rien ne pourra s'opposer à ce que le résultat de l'équipe ou du joueur soit pris en compte, et d'avoir accès au podium et aux récompenses si le résultat le permet.*

## **Article 13 Déclaration d'un forfait**

*Un forfait doit être déclaré au plus tard à 16 heures la veille de la date prévue de la compétition, soit **18 heures minimum avant l'heure de début de la compétition pour être enregistré**, avec explication des raisons de ce forfait. Les destinataires de ce forfait sont le club, le CSD organisateur et le responsable de la Coordination Technique Nationale. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception.*

*L'amende de forfait est fixée annuellement par la CSN NBC, et doit être réglée au trésorier dans les 8 jours qui suivent sa signification*

## Article 14 **Ordre et horaires de passage.**

§.14.1 **Horaires de passage** des catégories le **samedi** (Donnés à titre informel, ces horaires pouvant évoluer).

Equipe féminine à 2 : de 9h00 à 14h00

Equipe masculin à 2 : de 13h00 à 18h00

Equipe à 6 joueurs (masculin ou mixte). de 19h00 à 22h00 2 joueurs (ses) de chaque équipe

**Horaires de passage le dimanche** (Donnés à titre informel, ces horaires pouvant évoluer).

Equipes à 6 (masculin ou mixte) de 10h00 à 16h00 4 joueurs (ses) de chaque équipe

Les équipes doivent être présentes au minimum 30mn avant leur entrée en piste. Il n'y aura aucun délai d'attente en cas d'avance sur les horaires, la compétition doit se dérouler en continuité.

§.14.2 Est défini suivant le lieu où se déroule ce Championnat de France.

Si les Chts de France sont en Côte d'Or (Côte d'Or, Haut Rhin, Bas Rhin)

Si les Chts de France sont dans le Haut Rhin (Haut Rhin, Bas Rhin, Côte d'Or)

Si les Chts de France sont dans le Bas Rhin (Bas Rhin, Côte d'Or, Haut Rhin)4

§.14.3 Equipes féminines et masculins à 2.

Entre en piste le 3<sup>e</sup>, le vice-champion, puis le champion de chaque département suivant l'ordre de passage défini.

Les 2 joueurs (ses) de l'équipe classée 3<sup>e</sup> du CSD organisateur débute sur la piste 1 et 2.

Les équipes féminines commencent les premières.

Exemple :

§.14.4 En Côte d'Or

	Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
9h00	CO 3 <sup>e</sup> Fém	CO 3 <sup>e</sup> Fém	HR 3 <sup>e</sup> Fém	HR 3 <sup>e</sup> Fém
10h00	BR 3 <sup>e</sup> Fém	BR 3 <sup>e</sup> Fém	CO V Ch Fém	CO V Ch Fém
11h00	HR V Ch Fém	HR V Ch Fém	BR V Ch Fém	BR V Ch Fém
12h00	CO Ch Fém	CO Ch Fém	HR Ch Fém	HR Ch Fém
13h00	BR Ch Fém	BR Ch Fém	CO 3 <sup>e</sup> Masc	CO 3 <sup>e</sup> Masc
14h00	HR 3 <sup>e</sup> Masc	HR 3 <sup>e</sup> Masc	BR 3 <sup>e</sup> Masc	BR 3 <sup>e</sup> Masc
15h00	CO V Ch Masc	CO V Ch Masc	HR V Ch Masc	HR V Ch Masc
16h00	BR V Ch Masc	BR V Ch Masc	CO Ch Masc	CO Ch Masc
17h00	HR Ch Masc	HR Ch Masc	BR Ch Masc	BR Ch Masc

§.14.5 Dans le Haut Rhin

	Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
9h00	HR 3 <sup>e</sup> Fém	HR 3 <sup>e</sup> Fém	BR 3 <sup>e</sup> Fém	BR 3 <sup>e</sup> Fém
10h00	CO 3 <sup>e</sup> Fém	CO 3 <sup>e</sup> Fém	HR V Ch Fém	HR V Ch Fém
11h00	BR V Ch Fém	BR V Ch Fém	CO V Ch Fém	CO V Ch Fém
12h00	HR Ch Fém	HR Ch Fém	BR Ch Fém	BR Ch Fém
13h00	CO Ch Fém	CO Ch Fém	HR 3 <sup>e</sup> Masc	HR 3 <sup>e</sup> Masc
14h00	BR 3 <sup>e</sup> Masc	BR 3 <sup>e</sup> Masc	CO 3 <sup>e</sup> Masc	CO 3 <sup>e</sup> Masc
15h00	HR V Ch Masc	HR V Ch Masc	BR V Ch Masc	BR V Ch Masc
16h00	CO V Ch Masc	CO V Ch Masc	HR Ch Masc	HR Ch Masc
17h00	BR Ch Masc	BR Ch Masc	CO Ch Masc	CO Ch Masc

§.14.6 Dans le Bas Rhin

	Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
9h00	BR 3 <sup>e</sup> Fém	BR 3 <sup>e</sup> Fém	CO 3 <sup>e</sup> Fém	CO 3 <sup>e</sup> Fém
10h00	HR 3 <sup>e</sup> Fém	HR 3 <sup>e</sup> Fém	BR V Ch Fém	BR V Ch Fém
11h00	CO V Ch Fém	CO V Ch Fém	HR V Ch Fém	HR V Ch Fém
12h00	BR Ch Fém	BR Ch Fém	CO Ch Fém	CO Ch Fém
13h00	HR Ch Fém	HR Ch Fém	BR 3 <sup>e</sup> Masc	BR 3 <sup>e</sup> Masc
14h00	CO 3 <sup>e</sup> Masc	CO 3 <sup>e</sup> Masc	HR 3 <sup>e</sup> Masc	HR 3 <sup>e</sup> Masc
15h00	BR V Ch Masc	BR V Ch Masc	CO V Ch Masc	CO V Ch Masc
16h00	HR V Ch Masc	HR V Ch Masc	BR Ch Masc	BR Ch Masc
17h00	CO Ch Masc	CO Ch Masc	HR Ch Masc	HR Ch Masc

§.14.7 Equipe à 6 joueurs. (masculin ou mixte)

Entre en piste le Vice-Champion puis le Champion de chaque département suivant l'ordre de passage défini.

Le premier(ère) joueur (se) de l'équipe vice-championne du CSD organisateur débute piste 1.

Exemple

§.14.8	<i>En Côte d'Or</i>			
	<i>Piste 1</i>	<i>Piste 2</i>	<i>Piste 3</i>	<i>Piste 4</i>
	<i>1<sup>er</sup> J. V Ch CO</i>	<i>1<sup>er</sup> J V Ch HR</i>	<i>1<sup>er</sup> J V Ch BR</i>	<i>1<sup>er</sup> J Ch CO</i>
	<i>1<sup>er</sup> J Ch HR</i>	<i>1<sup>er</sup> J Ch BR</i>	<i>2<sup>e</sup> J V Ch CO</i>	<i>2<sup>e</sup> J V Ch HR</i>
	<i>2<sup>e</sup> J V Ch BR</i>	<i>2<sup>e</sup> J Ch CO</i>	<i>2<sup>e</sup> J Ch HR</i>	<i>2<sup>e</sup> Ch BR</i>
	<i>3<sup>e</sup> J V Ch CO</i>	<i>3<sup>e</sup> V Ch HR</i>	<i>3<sup>e</sup> V Ch BR</i>	<i>et ainsi de suite.</i>
§.14.9	<i>Dans le Haut Rhin</i>			
	<i>Piste 1</i>	<i>Piste 2</i>	<i>Piste 3</i>	<i>Piste 4</i>
	<i>1<sup>er</sup> J. V Ch HR</i>	<i>1<sup>er</sup> J V Ch BR</i>	<i>1<sup>er</sup> J V Ch CO</i>	<i>1<sup>er</sup> J Ch HR</i>
	<i>1<sup>er</sup> J Ch BR</i>	<i>1<sup>er</sup> J Ch CO</i>	<i>2<sup>e</sup> J V Ch HR</i>	<i>2<sup>e</sup> J V Ch BR</i>
	<i>2<sup>e</sup> J V Ch CO</i>	<i>2<sup>e</sup> J Ch HR</i>	<i>2<sup>e</sup> J Ch BR</i>	<i>2<sup>e</sup> Ch CO</i>
	<i>3<sup>e</sup> J V Ch HR</i>	<i>3<sup>e</sup> V Ch BR</i>	<i>3<sup>e</sup> V Ch CO</i>	<i>et ainsi de suite</i>
§.14.10	<i>Dans le Bas Rhin</i>			
	<i>Piste 1</i>	<i>Piste 2</i>	<i>Piste 3</i>	<i>Piste 4</i>
	<i>1<sup>er</sup> J. V Ch BR</i>	<i>1<sup>er</sup> J V Ch CO</i>	<i>1<sup>er</sup> J V Ch HR</i>	<i>1<sup>er</sup> J Ch BR</i>
	<i>1<sup>er</sup> J Ch CO</i>	<i>1<sup>er</sup> J Ch HR</i>	<i>2<sup>e</sup> J V Ch BR</i>	<i>2<sup>e</sup> J V Ch CO</i>
	<i>2<sup>e</sup> J V Ch HR</i>	<i>2<sup>e</sup> J Ch BR</i>	<i>2<sup>e</sup> J Ch CO</i>	<i>2<sup>e</sup> Ch HR</i>
	<i>3<sup>e</sup> J V Ch BR</i>	<i>3<sup>e</sup> V Ch CO</i>	<i>3<sup>e</sup> V Ch HR</i>	<i>et ainsi de suite.</i>

## **Article 15** *Remplacement des joueurs ou joueuses.*

§.15.1 *Comme précisé (article 6, §.1,2) et conformément aux règlements sportifs de la discipline NBC / WNBA / WB, il y a remplacement autorisé suivant la nombre de joueurs formant une équipe lors d'une compétition, celle-ci englobant les boules d'échauffement. Le (a) ou les remplaçants (es) figurent obligatoirement sur la liste des joueurs (ses) remise avant le début de la rencontre. Il(s) ou elle(s) peut entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie, avec l'autorisation de l'arbitre.*

§.15.2 *Si le remplacement a lieu à la fin d'un jeu, il y aura présentation du remplacement avant que les joueurs (ses) ne changent de piste. les deux joueurs (ses) étant en bout de planche. Le ou la remplaçant (e) prend obligatoirement à son compte les jets déjà effectués par son ou sa coéquipier (ère), sauf les avertissements : carton jaune, carton jaune/rouge.*

§.15.3 *Si le remplacement a lieu pendant la durée d'un jeu, l'arbitre doit faire arrêter les chronos de tous les joueurs (ses) en piste, présenter le changement, les deux joueurs (ses) étant en bout de planche, et donner l'ordre de reprise du jeu.*

§.15.4 *Un joueur (se) expulsé(e) (carton rouge) ne peut pas être remplacé (e). Mais les quilles qu'il ou elle aura abattues avant son expulsion seront comptabilisées.*

§.15.5 *Sur blessure, un(e) joueur (se) peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur (se) S'il ou elle reprend la compétition avant les 10mn, sur un nouvel arrêt, il ou elle pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté, et s'il y a sortie du joueur (se), il ou elle doit être remplacé (e) immédiatement. Remplacement Idem qu'au (§.12.2)*

§.15.6 *Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il ou elle doit, bien entendu, en aviser l'arbitre. Il n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, le joueur (se) doit arrêter, qu'il ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs (ses) ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste. Pour le cas où le joueur (se) effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, son chrono sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre ou des capitaines, que le joueur (se) ait réintégré sa place ou non*

§.15.7 *Il est interdit pour un joueur de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan. La sanction en cas de non-respect de cette règle par un joueur est passible d'un avertissement (carton jaune) dès que le joueur est présent sur l'aire de jeu, même s'il n'a pas encore débuté ses jets d'échauffement.*

§.15.8 *Nettoyage de la planche et de l'aire d'élan.*  
*Pour un match de National 1, une compétition nationale, les championnats de France. Lors des changements de piste, à la demande de l'arbitre, ou d'un joueur auprès de l'arbitre, ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan*



**§.15.9** Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan en cours de jeu.

*Pendant un jeu, un joueur a la possibilité de demander à l'arbitre de faire nettoyer la planche ou l'aire d'élan, (Gouttes de transpiration, ou autres.), si ceci s'avère nécessaire. L'arbitre fera arrêter les chronomètres des 4 pistes, et ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan*

**Article 16** **Tenues sportives. Cet article inclus les équipes à6 mixtes.**

*Les joueurs et joueuses d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme, Short et maillot comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.*

*La publicité est autorisée, mais la taille de chaque publicité sur la tenue devra être inférieure ou égale à 400 cm<sup>2</sup>. La publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite.*

**Article 17** **Nettoyage des plateaux de réception des quilles.**

*Le nettoyage des plateaux de réception des quilles doit se faire tous les deux tours. Un balai imbibé d'un peu de produit est suffisant.*

*Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013.*

**Article 18** **Classement et attribution du titre**

**§.18.1** *Le classement et l'attribution du titre se fait au nombre de quilles abattues.*

*Le titre revient dans chaque catégorie à l'équipe ayant réalisé le plus grand score.*

**§.18.2** *Pour départager les équipes en cas d'égalité, sont pris en compte dans l'ordre suivant.*

*a) Le total de déblayage des équipes concernées de façon décroissante.*

*b) Le total de jets nuls de des équipes concernées de façon croissante.*

*c) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur 120 jets des joueurs (ses) de la même équipe. Ceci de façon croissante entre les équipes concernées.*

*d) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur 60 jets en déblayage des joueurs (ses) de la même équipe. Ceci de façon croissante entre les équipes concernées.*

**Article 19** **Titres décernés.**

**§.19.1** Le titre de champion de France est décerné aux catégories :

*Equipe Féminine à2      Equipe Masculin à2*

Le titre de champion de France de National 2 est décerné à la catégorie :

*Equipe à6 joueurs (masculins ou mixte)*

**§.19.2** *Le récompenses pour les équipes à2 sont remises ½ heure après la fin de la compétition le samedi après-midi.*

*Les récompenses pour les équipes à6 sont remises le dimanche après-midi en clôture du championnat de France.*

**§.19.3** Récompenses des équipes à2.

*Equipe championne : 1 médaille d'or par joueur (se) et le (la) remplaçant (e), 1 diplôme, 1 coupe.*

*Equipe 2<sup>ème</sup> : 1 médaille d'argent par joueur (se) et le (la) remplaçant(e), 1 diplôme, 1 coupe.*

*Equipe 3<sup>ème</sup> : 1 médaille de Bronze par joueur (se) et le (la) remplaçant(e), 1 diplôme, 1 coupe.*

**§.19.4** Récompenses des équipes à6 joueurs masculins ou mixtes.

*Equipe championne : 1 médaille d'or par joueur(se) et les remplaçants (es), 1 diplôme, 1 coupe*

*Equipe 2<sup>ème</sup> : 1 médaille d'argent par joueur (se) et les remplaçants (es), 1 diplôme, 1 coupe.*

*Equipe 3<sup>ème</sup> : 1 médaille de bronze par joueur (se) et les remplaçants (es). 1 diplôme, 1 coupe*

**Article 20** **Podium**

*Lors de la remise des récompenses, les joueurs (ses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur club respectif.*

*L'absence d'un joueur (se) lors de la remise des récompenses sera pénalisée par une amende dont le montant est fixé par la CSN NBC.*

**Article 21** **Amendes**

*Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.*

*Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par la CSN NBC. Il est envoyé à chaque début de saison par le trésorier de la CSN NBC en même temps que les formulaires de renouvellement des licences.*

*Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier de la CSN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CSN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier de la CSN NBC*

**Article 22** **Discipline**

§.22.1 **Litiges et sanctions**

Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline de la CSN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12** amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC.

§.22.2 **Pour le carton rouge**, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).

La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jouer pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC)

§.22.3 **Pour les réserves posées** sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Commission de Discipline de la CSN NBC.

**Article 23 Dopage**

§.23.1 **Par l'alcool.**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC pour une période entre **15 jours et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.

§.23.2 **Par produits dopants**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e).

En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€**.

§.23.3 **Information complémentaire sur la mise en application des sanctions**

Comme précisé dans les §.10.3, §.21.2, §.22.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif de la CSN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante du CSD ou de la CSN NBC

**Article 24 Trousse de premiers soins**

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente dans chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013.

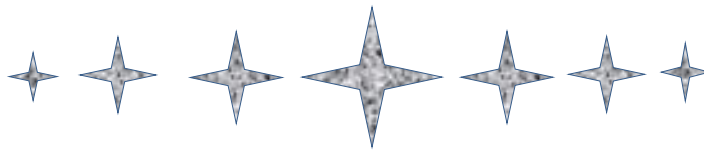
**Article 25 Connaissance du règlement**

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres de la Commission Sportive Nationale NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD.

*Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de ces championnats de France.*

*Mis à jour le 30/04/2024*



**Article 26 CAHIER DES CHARGES**

*Désignation des tâches pour l'organisation de la manifestation*

- CSN NBC** Le championnat de France par équipes relève de la compétence de la CSN NBC.
- 26.1 \*Il fixe les dates de la compétition.  
\*Il veille à ce que la compétition soit attribuée au CSD organisateur suivant l'ordre établi  
\*Fournit sur demande les diplômes.
- \* \* \* \* \*
- CTN** 26.2 \*Fait la demande de renseignement auprès des CSD pour recevoir le listing des équipes qualifiées  
\*Enregistre les équipes qualifiées suivant les informations données par les CSD.  
\*Etablit le programme et les horaires de compétition, et les envoient aux CSD et au club organisateur
- \* \* \* \* \*
- Les**  
**CSD** 26.3 \* Font parvenir les horaires de passage aux clubs des joueurs (ses) qualifiés de leur CSD reçu de la CTN
- \*\*\*\*\*
- CSD** 26.4 \*Désigne le club organisateur et en informe la CSN NBC ainsi que la Coordination Technique Nationale..  
**Organisateur.** \*Désigne les arbitres pour la compétition. Dont un arbitre principal (2 arbitres par prise de poste)  
\*Fait des affiches, et les communiquent aux CSD et aux clubs de Bowling Classic pour affichage.  
\*Fait de la publicité par l'intermédiaire des médias  
\*Est en charge du secrétariat.  
\*Encaisse les engagements des équipes.  
\*Enregistre les compositions d'équipes.  
\*Prend en charge les frais de repas et boissons pour les arbitres  
\*Contrôle les licences.  
\*Présente les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce leurs résultats individuels.  
\*Prévoit l'affichage des résultats sur les emplacements réservés  
\*Envoie les invitations aux personnalités (Départementales, Nationales)  
\*Fournit les récompenses, médailles, coupes et diplômes.  
\*Assure la proclamation des résultats.  
\*Envoie les résultats de la compétition à la CTN, aux Présidents de CSD pour diffusion et aux membres de la CSN NBC
- \* \* \* \* \*
- CLUB** 26.5 \*Doit assurer l'intendance pour les repas, le samedi midi, soir et dimanche midi.  
**Organisateur** \*Communique aux Présidents des CSD, les fiches d'inscription, les menus et prix prévus pour les repas.  
\*Fournit une liste d'hôtels susceptibles d'intéresser les clubs des CSD extérieurs.  
\*Met à disposition une salle pour les repas, la remise des récompenses et le verre de l'amitié  
\*Met à disposition vestiaires et douches  
\*Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.  
\*Assure la tenue des pupitres de marquage,  
\*Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,  
\*Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (*démêlage, casse de quille ou de corde etc*)  
\*Prévoit un emplacement pour le CSD organisateur.  
\*Prépare sur ordinateur le programme de la compétition.  
\*Fait apparaître les résultats soit sur écran déporté ou sur affichage tableau.  
\*Met à l'entrée du quillier le drapeau Français, Européen et celui de son département ou région.  
\*Décore le quillier.  
\*Prévoit deux emplacements pour affichage des résultats  
\*Prévoit une sonorisation.  
\*Prévoit un podium pour la remise des récompenses.  
\*Prévoit l'hymne National pour la remise des récompenses  
\*Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.  
\*Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes soit pour les équipes ou individuelles.  
\*Est chargé des invitations des personnalités (Communales, Présidents de clubs, Sponsors, etc.)  
\*Offre le pot de l'amitié, après la remise des récompenses (1 le samedi équipes à2, 1 le dimanche équipes à6)